

EXAMEN DU RÉSEAU ONTARIEN DE  
COMMERCIALISATION

RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR

FÉVRIER 2009

# Table des matières

	Page
Lettre d'accompagnement	i
Tour d'horizon	1
Conclusions principales	2
Principes et encadrement pour le ROC	3
Les composantes d'un système d'innovations	4
Les recommandations du comité directeur : le modèle de gouvernance du ROC	5
Les recommandations du comité directeur : le modèle de prestation du ROC	7
Les recommandations du comité directeur : les programmes et les services du ROC	8
Résumé : les éléments-clés du modèle proposé	9
Les membres du comité directeur d'examen du ROC	11

Lettre d'accompagnement

Le 24 février 2009

L'honorable John Wilkinson  
Ministre de la Recherche et de l'Innovation  
Édifice Ferguson, 77 rue Wellesley Ouest  
Toronto (Ontario) M7A 1N3

Monsieur le Ministre,

En tant que membres du comité directeur du Réseau ontarien de commercialisation (ROC), nous sommes heureux de vous présenter notre rapport et d'avoir ainsi eu l'occasion d'aider la province dans ses efforts en vue d'amener des idées nouvelles et novatrices sur le marché.

Les recommandations que nous soumettons à votre attention ont fait l'objet de notre approbation unanime; elles reflètent les principes et les recommandations qui doivent guider le développement du ROC pour en faire un réseau de commercialisation compétitif sur la scène mondiale et capable de placer l'Ontario à l'avant-plan en matière d'innovation.

L'une de nos recommandations-clés prévoit la formation d'un organisme indépendant composé d'innovateurs et d'entrepreneurs prospères ayant l'expérience du processus de commercialisation, afin d'assurer l'orientation et la gouvernance générales dans le réseau. En outre, nous croyons que le modèle du ROC axé sur la clientèle, qui est présenté dans le rapport, aidera l'Ontario à réaliser son objectif en matière d'innovation, c'est-à-dire à devenir le lieu par excellence pour ce qui est d'amener sur le marché de nouvelles idées d'avant-garde.

Il est indispensable que notre système de commercialisation soit intégré et cohérent, tout en demeurant flexible et adaptable. Le présent rapport recommande une approche systémique et des mesures immédiates.

Nous sommes reconnaissants que l'occasion nous ait été donnée d'apporter la présente contribution. En tant que membres du Comité directeur d'examen du Réseau ontarien de commercialisation (ROC), nous sommes heureux et honorés de vous transmettre la version définitive du présent rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.



M. Alastair M. Glass (*Ph.D.*), président du comité

*Au nom de M. Geoff Fernie (Ph.D.), de M. P. Thomas Jenkins, de M<sup>me</sup> Melissa McJanet, de M<sup>me</sup> Maureen Piercy, de M<sup>me</sup> Celia Ross (Ph.D.) et de M. Robert Sutherland (Ph.D.).*

# Tour d'horizon

Le comité directeur s'est réuni en septembre 2008 afin de diriger l'examen du Réseau ontarien de commercialisation (ROC).

Le comité avait pour responsabilités de :

- conseiller le ministère de la Recherche et de l'Innovation;
- repérer tout chevauchement et double emploi dans l'ensemble du ROC;
- faire connaître ses commentaires concernant le remaniement, la refonte du programme, et le repérage des lacunes de celui-ci, en s'appuyant sur l'expertise de ses membres;
- faire office de groupe de rétroaction quant aux structures envisageables, tant pour le Réseau ontarien de commercialisation que pour la prestation des programmes du MRI.

Le comité s'est réuni régulièrement sur une période de six mois, soit de septembre 2008 à février 2009.

Pour produire ses conclusions et ses recommandations, le comité directeur s'est fait présenter les résultats de l'étude réalisée par *PricewaterhouseCoopers* (PwC) sur les clients et les intervenants du ROC, ainsi qu'un examen des pratiques qui ont cours à l'extérieur de l'Ontario. Le comité a également bénéficié des avis d'un conseil d'experts quant aux pratiques exemplaires en matière de commercialisation qui sont applicables à l'ensemble du réseau.

Le comité a mené des entrevues directement auprès d'un certain nombre d'organismes membres du réseau, à savoir : *Communitech*, le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa (CRIO), les Centres d'excellence de l'Ontario, le District de la découverte MaRS (MaRS), l'*Ontario Council on University Research* (OCUR), le *Council of Academic Hospitals of Ontario* (CAHO), le *Council of Ontario Research Directors* (CORD), *Colleges Ontario*, et enfin, le milieu de l'investissement.

## Conclusions principales

À la lumière de notre étude du Réseau ontarien de commercialisation, à laquelle ont participé un vaste éventail d'intervenants et de clients du réseau, le comité a produit une série de conclusions principales qui décrivent le mieux l'état actuel du réseau.

1. En matière d'innovation, l'Ontario a une histoire aussi riche que variée, marquée par nombre de réussites dont le récit demeure exemplaire. L'actuel modèle de prestation des services du ROC présente plusieurs qualités positives, ce qui laisse des possibilités de tirer profit de ce modèle.
2. À l'exception peut-être du secteur des sciences de la vie, une grande partie des entreprises en démarrage voient le jour en dehors du milieu universitaire. Par conséquent, le ROC devrait soutenir la commercialisation de la recherche quelle qu'en soit la source.
3. Il y a dans le ROC des exemples de pratiques exemplaires en matière de prestation des services, pratiques auxquelles font appel certains organismes en particulier. Toutefois, ces pratiques ne sont pas appliquées dans tout le réseau.
4. Chez les clients et les clients potentiels, on note un manque de connaissance et d'idées précises sur le ROC et les services qu'il offre. Le ROC lui-même ne fonctionne pas comme un réseau, mais plutôt comme une collection morcelée d'organismes différents.
5. Il n'existe pas de points d'entrée au ROC qui soient clairement définis pour les clients potentiels, et celui-ci ne constitue pas un modèle de prestation des services pleinement efficace et efficient, principalement en raison d'un manque de direction et de coordination centralisées, d'où des incohérences sur le plan des rôles et des responsabilités.
6. L'état de morcellement du réseau et de son modèle de prestation des services est le résultat d'un manque de gouvernance générale.
7. Dans l'ensemble, les objectifs mesurables font défaut au ROC, et ses organismes membres sont dépourvus de méthodes de mesure du rendement.
8. Le milieu de l'investissement indique clairement qu'il est important d'éliminer les obstacles et d'ajouter des mesures incitatives afin de promouvoir les investissements dans les entreprises canadiennes installées en Ontario.
9. Un partenariat est nécessaire entre les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne le soutien des innovations commerciales.
10. Les conditions dans lesquelles se trouvent actuellement le ROC et le climat économique d'aujourd'hui exigent de prendre des mesures immédiates.

# Principes et encadrement pour le ROC

Afin de faire face aux défis dont font état les conclusions principales, le comité directeur recommande un ensemble fondamental de principes directeurs sur les bases desquels créer un nouveau ROC revitalisé.

## 1. Un réseau axé sur le client

Tout ce que fait le réseau doit viser le soutien de ses clients, à savoir les chercheurs, les entrepreneurs et les entreprises qui sont capables de commercialiser les nouvelles technologies en Ontario. Le réseau doit être orienté de manière à pouvoir s'ajuster aux demandes du marché en offrant pour ses programmes un soutien structuré, de manière à permettre la production d'innovations au même rythme que celui de l'évolution du marché. Le but doit donc être de minimiser tous les doubles emplois dans les programmes et les services, mais il faut aussi que le soutien soit disponible pour tout l'éventail des clients potentiels, notamment pour les nouvelles entreprises, pour les petites et moyennes entreprises et pour les grandes entreprises nationales ou multinationales.

## 2. Une gouvernance responsable et transparente

Le ROC a besoin d'une gouvernance bien coordonnée, efficace, et qui ait des pouvoirs assez étendus pour superviser et diriger l'ensemble du réseau tout en favorisant une forte autonomie décisionnelle pour chacun des organismes membres du réseau.

## 3. Un système de mesure du rendement qui soit normalisé et quantifiable

Des cadres de mesure du rendement communs doivent être mis en place afin de veiller à ce que chaque organisme du réseau travaille à réaliser les objectifs et résultats mesurables (à court et à long terme) ayant fait l'objet d'un consensus.

## 4. Efficacité et efficience

Le réseau doit être pleinement capable d'assurer la prestation de services de qualité supérieure par l'entremise de ses organismes membres, en utilisant les meilleures ressources disponibles dans la province, peu importe où se trouvent ces ressources.

## 5. Un soutien de la qualité accessible dans toute la province

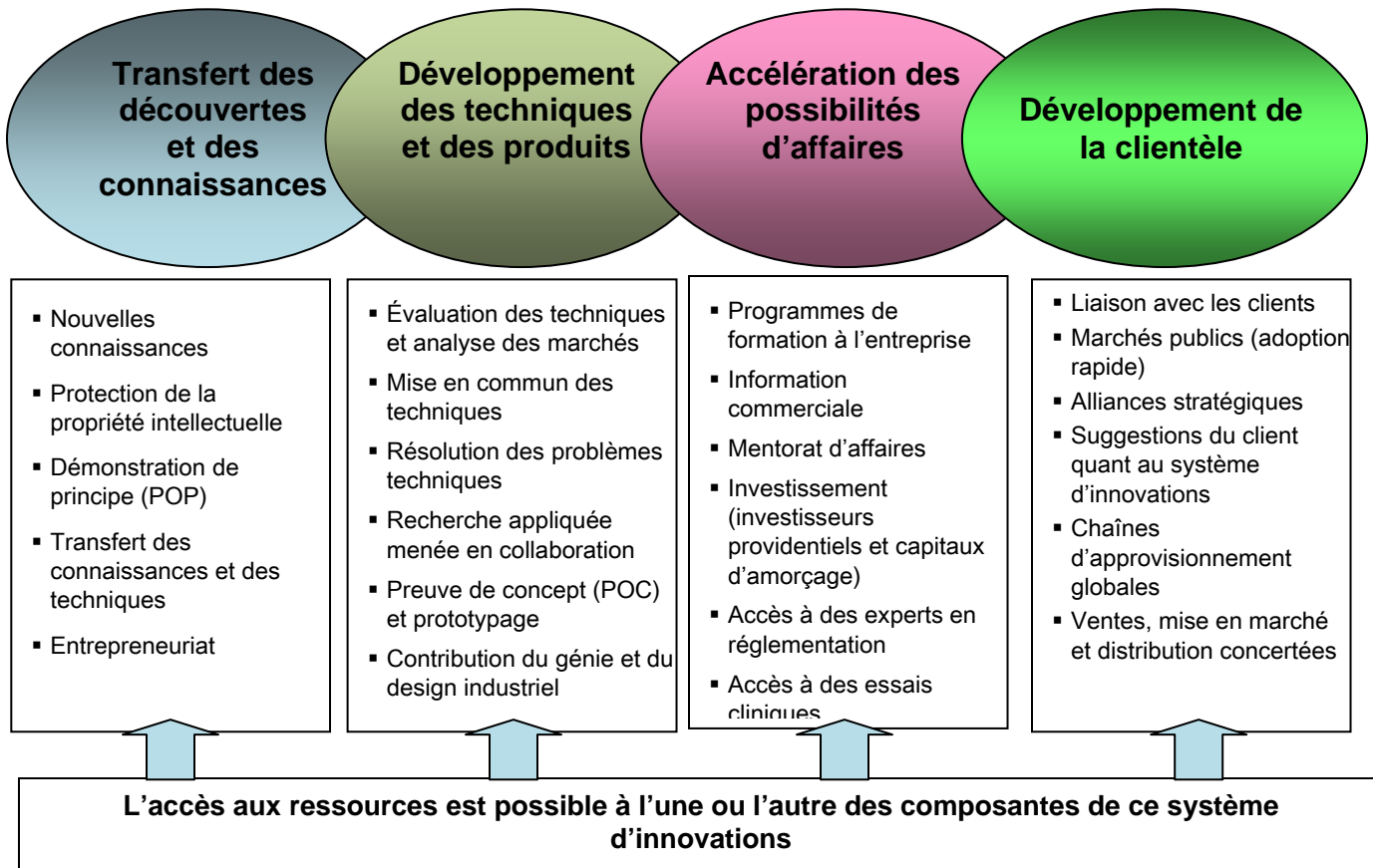
Un Réseau axé sur ses clients doit pouvoir offrir un soutien de la qualité qui soit adapté à la nature des différentes innovations, et ce quel que soit l'endroit où se trouvent le chercheur, l'entrepreneur ou l'entreprise.

## 6. Coordination centralisée, mais prestation des services à l'échelle régionale

Pour que le réseau provincial soit cohérent et efficace, les programmes doivent être élaborés et financés par une entité centrale. En revanche, la prestation des programmes doit être assurée à l'échelon des régions – là où se trouvent les innovations. Certes, il faut des services disponibles dans toute la province, mais encore faut-il que la quantité des ressources disponibles soit proportionnelle à la demande, afin de s'assurer que les régions dotées d'une masse critique d'idées et de talents reçoivent un soutien suffisant pour être compétitives sur la scène mondiale.

# Les composantes d'un système d'innovations

## Développement des talents



# Les recommandations du comité directeur

## Le modèle de gouvernance du ROC

Pour réussir, le ROC devra établir rapidement un modèle de gouvernance efficace, à savoir un modèle capable d'assurer une orientation stratégique cohérente et des services constants dans l'ensemble de la province, tout en restant à même d'assurer une prestation efficace du soutien à la commercialisation à l'échelon régional.

### Une mise en œuvre par étapes

Étant donné qu'il est urgent d'agir et de voir la gouvernance évoluer dans le temps, le comité directeur recommande une approche en deux étapes en vue de l'élaboration, pour le ROC, d'un modèle de gouvernance à efficacité accrue :

- **La phase I** prévoit la formation d'un conseil consultatif pour donner des avis sur l'élaboration des politiques, des programmes et des méthodes de mesure du rendement, ce qui comprend le financement d'un secrétariat voué exclusivement au ROC au sein du ministère de la Recherche et de l'Innovation.
- **La phase II** prévoit le remplacement du conseil consultatif et du secrétariat par un organisme indépendant qui rendra compte au ministère de la Recherche et de l'Innovation tout en statuant de manière autonome sur toutes les décisions touchant les politiques, les programmes ou le financement, et en assumant une responsabilité générale pour ce qui est de la coordination et du fonctionnement du réseau.

### Les avis d'experts

Il importe que le conseil consultatif se compose de six à douze personnes, dont la plupart devraient être des innovateurs et des entrepreneurs prospères ayant une expérience directe du processus de commercialisation. Le conseil devrait aussi compter des représentants d'entreprises commerciales (entreprises en démarrage, PME, et grandes sociétés). L'expertise technique devrait être fournie au conseil par la formation de comités d'experts spécifiques rattachés à l'entité gouvernante.

Il devrait aussi y avoir une solide coordination entre le Conseil consultatif du Fonds pour la recherche en Ontario et le Conseil consultatif du ROC, afin de pouvoir profiter au maximum des possibilités de commercialisation sans pour autant se priver des meilleurs éléments de la recherche.

### Rôle du conseil

Le conseil consultatif devrait, sans toutefois s'y limiter, se charger des importantes activités initiales suivantes :

1. La création, pour le ROC et ses organismes membres, d'un mandat et d'une charte clairement définis qui précisent dans leurs grandes lignes les objectifs du réseau et les rôles particuliers de chacun des organismes membres du ROC. Le conseil mettra

également au point pour chacun des organismes du ROC des méthodes de mesure du rendement clairement définies, en fonction des objectifs stratégiques définis au préalable. Les mesures doivent être transparentes, et prévoir pour les organismes un soutien financier fixé en fonction de leur rendement.

2. Optimiser l'efficacité et l'efficience de la prestation des services aux clients, et assurer l'élaboration d'une base de données uniformisée qui utilise une terminologie commune afin de pouvoir effectuer un suivi des relations avec les clients, des progrès touchant la clientèle et des possibilités de réalisation des objectifs souhaitables. Cette base de données devrait être aussi transparente que possible, et tous les organismes membres du ROC devraient y avoir accès.
3. Diriger l'élaboration d'une stratégie bien définie en matière de communications et de valorisation de la marque pour le ROC et ses membres.

# **Les recommandations du comité directeur**

## **Le modèle de prestation du ROC**

À la lumière de l'examen effectué, le comité directeur a trouvé de nombreuses caractéristiques positives chez les organismes qui font actuellement partie du ROC. L'objectif est de passer d'une bonne qualité à l'excellence, c'est-à-dire, de s'améliorer en tirant parti de ces réussites et d'adopter les pratiques exemplaires pour les étendre à l'ensemble de la province, tout en s'assurant de produire des résultats de classe mondiale et axés sur le client.

Nommément :

1. Les changements apportés au modèle de prestation des services du ROC devraient être progressifs, et prendre appui sur l'état actuel des choses tandis que le ROC opère sa transition vers son état souhaité.
2. Le ROC devrait reposer sur un réseau « maillé » comportant des points d'entrée multiples, plutôt que sur un modèle de structure en étoile. Un réseau maillé est pensé de façon à amener les meilleures ressources et expertises dans la province dans le but de répondre aux besoins préalablement définis de tous ses clients, peu importe l'endroit où se trouvent le client ou les ressources.

La réalisation d'un réseau maillé vraiment efficace est possible en veillant à ce que tous ses membres soient capables aussi bien d'échanger de l'information et des ressources que d'y avoir accès, et ce, sur l'ensemble du réseau.

3. Le financement des structures devrait être établi de manière à permettre aux organismes de bâtir des liens de confiance avec les autres organismes membres, et de s'harmoniser à l'ensemble du réseau tout en favorisant la bonne collaboration.
4. Les services et les ressources du ROC devraient être attribués proportionnellement à la demande inhérente à chacune des régions relativement à leur masse critique de chercheurs, d'entrepreneurs et d'entreprises. C'est la demande régionale pour les services et leur prestation subséquente qui devrait déterminer la manière de répartir les ressources et le financement destiné aux programmes provinciaux et aux organismes.
5. L'expertise selon les différents secteurs devrait être orientée et coordonnée à l'échelon provincial, de manière à assurer la prestation de services aux régions selon les secteurs d'activité. Le soutien financier destiné à l'expertise par secteurs devrait être dynamique et devrait pouvoir être acheminé sans heurts vers les régions dotées de la meilleure expertise et où la demande des clients est la plus forte, et ce, aussi bien pour les secteurs actuellement importants à l'échelon provincial que pour les secteurs définis comme de nouvelles possibilités émergentes.
6. Il est impératif que les programmes et les services du ROC soient clairement définis et communiqués, en plus d'être facilement accessibles pour les clients potentiels, et ce, à n'importe quelle étape du processus de commercialisation.
7. Il faut donner aux collègues la possibilité de participer davantage au processus d'innovation, afin d'augmenter leur capacité à aider à résoudre les problèmes techniques, et d'accroître la capacité des entreprises à améliorer leur productivité.

## **Les recommandations du comité directeur**

### **Les programmes et les services du ROC**

Grâce à la mise sur pied d'un réseau maillé, chaque organisme du réseau peut exceller dans la prestation des services qui lui sont propres tout en permettant à ses clients d'avoir accès à des programmes efficaces qui sont offerts par d'autres organismes du réseau.

Le comité directeur recommande que toute la gamme des programmes et des services du ROC adhère aux principes suivants :

1. Les entreprises et les établissements de recherche ont besoin d'un accès direct au financement pour amener leurs innovations sur le marché. Quant au financement pour la commercialisation des idées, il devrait être géré par étapes déterminées.
2. Étant donné que les organismes membres du réseau participent à la réalisation d'étapes de développement spécifiques, il est nécessaire d'avoir des échanges clairs entre les différents organismes à mesure que le client progresse dans le système d'innovations. Il est indispensable que les clients connaissent les étapes à venir et qu'ils sachent par quel(s) organisme(s) ils seront appuyés.
3. Il est important d'accélérer le processus de financement pour qu'il suive le rythme des innovations suscitées par l'industrie, sans perdre de vue l'obligation de rendre des comptes quand il s'agit de distribuer des fonds publics.
4. Le gouvernement provincial devrait rechercher les occasions de nouer des partenariats avec le gouvernement fédéral afin d'harmoniser les programmes et afin que ceux-ci profitent d'un financement additionnel.
5. Les programmes et les services devraient être accordés à l'évolution des entreprises – de l'entreprise en démarrage à la société établie – et être en mesure de garantir la disponibilité du financement et des ressources à chaque étape du processus. Le manque de financement et de capitaux pour amener les innovations sur le marché n'est pas seulement un problème pour les entreprises en démarrage, mais il touche aussi les sociétés ontariennes de toutes tailles.

Compte tenu des actuelles conditions économiques, les fonds ajustés aux besoins de l'industrie devraient être considérés comme un avantage, et non comme une condition préalable pour recevoir un soutien à la commercialisation.

6. L'apport des clients et des intervenants du marché est indispensable à tous les points du système d'innovations. Pour mieux s'y prêter, les programmes doivent encourager les relations significatives entre les innovateurs et les clients aux besoins desquels ils cherchent à répondre, et ce, à toutes les étapes du processus de commercialisation.
7. Le gouvernement de l'Ontario devrait développer, à l'intérieur de ses systèmes d'acquisition, la capacité d'effectuer des essais sur des nouveaux produits et services novateurs, devenant de fait un utilisateur précoce de nouvelles technologies mises au point dans la province.

# Résumé : les éléments-clés du modèle proposé

D'après les recommandations du comité directeur, un ROC renouvelé réunirait les éléments suivants en vue de créer en Ontario un réseau de commercialisation qui soit véritablement efficace et compétitif sur la scène mondiale :

## Coordination centralisée

- Supervision de tout le financement du MRI attribué au ROC;
- Élaboration d'une vision et d'une stratégie, et harmonisation des mandats des organismes membres du ROC;
- Ajustement du financement en fonction de la demande;
- Assurer un suivi sur l'efficacité et l'efficience (intrants et extrants) au moyen de méthodes adéquates de mesure du rendement;
- Les bons résultats seront récompensés – le financement octroyé au ROC sera ajusté en fonction de la demande, des ressources mises en œuvre et des résultats obtenus, et fera l'objet d'un suivi auprès des organismes membres qui sera effectué à l'aide de mesures du rendement adéquates.

## Expertise en matière de transfert des découvertes et des connaissances

- Appuyer la recherche de pointe dans les secteurs pour lesquels l'auteur de la demande peut démontrer l'existence en Ontario de possibilités d'affaires appréciables, et garantir un engagement approprié de la part du client et/ou du fournisseur;
- Solliciter des propositions de projets dans les secteurs privilégiés par le gouvernement provincial;
- Faire appel à des examens réalisés par des experts (d'envergure internationale) pour déterminer la qualité et la valeur stratégique des projets en ce qui concerne l'Ontario;
- Suivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs;
- Soutenir la protection de la propriété intellectuelle et le transfert des techniques au profit des entreprises ontariennes.

## Expertise par secteurs

- Développer en Ontario des réseaux industriels qui incluent la communauté universitaire;
- Dresser l'inventaire des compétences et des ressources techniques disponibles;
- Soutenir et développer des partenariats entre l'industrie et le milieu universitaire aussi bien à l'initiative des universités qu'à celle de l'industrie;
- Fournir aux clients des ressources spécialisées en matière de commercialisation tout en évaluant les techniques avec des examens effectués par des experts;
- Soutenir la validation sur les marchés et le prototypage.

## Expertise en matière d'accélération des possibilités d'affaires

- Appuyer la mise en place de ressources (humaines et financières) visant à accélérer les possibilités d'affaires au profit des nouvelles sociétés à rendement élevé de tous les secteurs;
- Suivre les progrès réalisés;
- Évaluer les possibilités offertes par le marché mondial;

- Développer les relations avec les investisseurs au profit du réseau;
- Offrir un soutien aux entreprises et une formation en entrepreneuriat aux membres et aux clients du ROC;
- Contrôler le rendement et favoriser l'universalisation des pratiques exemplaires.

### **Régions et organismes régionaux**

- Les ressources disponibles dans une région donnée devraient être ajustées selon la masse critique des entreprises situées à proximité de cette région;
- Développer les relations avec les universités, les collèges et les municipalités;
- Guider les clients dans l'ensemble du ROC;
- Les ressources régionales devraient être concentrées là où des investissements complémentaires sont susceptibles de générer un effet de levier important.

## Les membres du comité directeur d'examen du ROC

### **M. Alastair Glass (président) – Président de *Transparent Solutions***

M. Glass (Ph.D.) participe actuellement à des activités de consultation avec son entreprise, *Transparent Solutions*. Il est également président du comité directeur d'examen du ROC.

De 2006 à 2008, M. Glass a occupé le poste de sous-ministre de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario. Avant d'accepter à ces fonctions, il assurait la présidence du *Tyndall National Institute*, à Cork (en Irlande), dont il était aussi le directeur général par intérim.

Pendant quatre ans, il a joué un rôle essentiel dans l'essor de programmes de recherche et développement en Irlande, à titre de première personne à occuper les fonctions de directeur des sciences de l'information et des communications à la *Science Foundation Ireland*, et aussi en ayant aidé à la création de partenariats efficaces entre l'industrie, le gouvernement et le milieu de la recherche universitaire.

Internationalement reconnu pour ses travaux de recherche et d'innovation en photonique, M. Glass compte à son actif une expérience impressionnante à des postes de haute responsabilité chez *Bell Laboratories*. Il a souvent agi comme conseiller auprès d'organismes gouvernementaux et d'établissements d'enseignement américains, et a été invité comme conférencier à des rencontres internationales. Auteur publié, il est connu comme un chef de file dans les associations professionnelles du monde de la technique.

M. Glass, qui détient un B.Sc. (spécialisé) du *University College* de Londres, est également titulaire d'un doctorat en physique de l'Université de Colombie-Britannique.

### **M. Geoff Fernie – Vice-président de la recherche à l'Institut de réadaptation de Toronto**

M. Fernie occupe le poste de vice-président, recherche, à l'Institut de réadaptation de Toronto. Il est aussi professeur au département de chirurgie de l'Université de Toronto, et, parallèlement, exerce des responsabilités à l'*Institute of Biomaterials and Biomedical Engineering*, au département d'études supérieures des sciences de réadaptation ainsi qu'au département de génie mécanique et industriel, et à celui de physiothérapie et d'ergothérapie.

Ingénieur en mécanique, il est l'auteur d'une centaine de chapitres d'ouvrages et d'articles de revues évalués par des pairs, et détient 24 catégories de brevets. M. Fernie est titulaire d'un doctorat en génie biologique de la *University of Strathclyde* à Glasgow (Écosse).

**P. Thomas (Tom) Jenkins – Président exécutif et chef de la stratégie, *Open Text Corporation***

Depuis décembre 1994, M. Jenkins siège au conseil d'administration d'*Open Text*, une société dont la fondation découle directement de la recherche fondamentale. Il est devenu président du conseil d'administration le 30 juin 1998, et, tout récemment, en juin 2005, il a accédé au poste de président exécutif de l'entreprise. De juillet 1994 à juillet 1997, M. Jenkins a été président d'*Open Text*, puis, de juillet 1997 à juillet 2005, il a exercé les fonctions de chef de la direction. Il a été nommé chef de la stratégie de l'entreprise en août 2005, poste qu'il occupe actuellement. De décembre 1986 à juin 1994, M. Jenkins a occupé plusieurs postes de direction chez *DALSA Inc.*, un fabricant du secteur de l'imagerie électronique établi à Waterloo, en Ontario (au Canada).

Auparavant, M. Jenkins a occupé différents postes de gestion ou à caractère technique dans diverses entreprises du secteur canadien de la technologie de l'information. Outre ses responsabilités chez *Open Text*, M. Jenkins est actuellement membre du conseil d'administration de *BMC Software Inc.*, un fabricant de logiciels situé à Houston au Texas. Il est titulaire d'un M.B.A. (option entrepreneuriat et gestion de la technologie) de l'École de commerce Schulich de l'Université York, d'un M.Sc.A. en génie électrique de l'Université de Toronto, et d'un B.Ing./gest. en génie physique et en commerce décerné par l'Université McMaster.

**Melissa McJannet – Directrice générale, *TD Capital***

M<sup>me</sup> McJannet supervise le montage, l'évaluation et le contrôle des fonds d'investissement primaires et secondaires et des coinvestissements directs. De plus, elle est principalement responsable de la recherche de sources d'investissement et de gestionnaires pour l'ensemble du capital-risque et des fonds de croissance de *TD Capital*. M<sup>me</sup> McJannet siège aux conseils consultatifs de plusieurs partenariats de capitaux propres à caractère privé et faisant partie du portefeuille de *TD Capital*.

Avant son arrivée chez *TD Capital* en 2005, M<sup>me</sup> McJannet était associée chez *Mayfield*, l'une des sociétés de capital-risque les plus en vue de *Silicon Valley*, où elle investissait directement dans de jeunes entreprises spécialisées dans la technologie et travaillait en étroite collaboration avec des équipes de gestion dans le but d'encourager l'expansion de leurs entreprises. Auparavant, M<sup>me</sup> McJannet avait occupé pendant plusieurs années divers postes dans le développement des entreprises et aux finances, pour le compte d'une entreprise de télécommunications située au Chili, et chez *Rogers Cable*, à Toronto, dans la division chargée de l'accès Internet haute vitesse. Plus tôt encore, elle avait travaillé pour le syndicat financier de *RBC Dominion Valeurs mobilières Inc.*, où elle s'était vu confier divers dossiers de fusions et acquisitions.

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé ès arts de l'Université Queen's, M<sup>me</sup> McJannet a obtenu son M.B.A. à la *Graduate School of Business* de la *Stanford University*.

## **Maureen Piercy – Présidente du Collège Loyalist**

Maureen Piercy est devenue la quatrième personne à accéder à la présidence du Collège Loyalist le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle habite depuis vingt ans dans la région de Quinte.

Avant 2005, Maureen a exercé les fonctions de vice-présidente aux études dans ce collège pendant plusieurs années; elle y a également occupé différents postes supérieurs d'ordre administratif. Elle compte aussi plusieurs années d'expérience au Collège Sheridan, et dans le secteur privé en tant que reporteuse, rédactrice et rédactrice en chef à la revue Maclean.

Maureen est très fière d'être une diplômée en journalisme du Collège Loyalist. Elle est également titulaire d'un baccalauréat spécialisé en psychologie de l'Université Queen's, d'une maîtrise en éducation de l'Université Brock, et elle a complété ses études de doctorat à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario – Université de Toronto.

Récemment, l'association des anciens étudiants de l'Université Brock l'a nommée « Thirty from the Past Thirty », la désignant ainsi parmi les trente diplômés les plus remarquables des trente premières années de l'université. Elle est membre du Club « Rotary » de Belleville et elle a siégé au conseil d'administration de la chambre de commerce de Belleville et du district. Elle est également membre du comité du développement économique de la ville de Belleville, et elle a agi en qualité de membre et personne-ressource à la commission du développement économique de Quinte. Enfin, elle a aussi exercé des fonctions de direction dans le système collégial ontarien en participant à divers comités provinciaux ou initiatives provinciales, ou en les présidant.

## **M<sup>me</sup> Celia Ross – Présidente du *Algoma University College***

En 1982, après avoir terminé un doctorat en littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle à l'Université de Bordeaux III, en France, M<sup>me</sup> Ross a amorcé une carrière d'enseignante au département d'études françaises du *Algoma University College*. Elle est la présidente de cet établissement depuis 1998. Au cours de sa présidence, M<sup>me</sup> Ross s'est consacrée à l'expansion du *Algoma University College*, expansion qu'elle a réalisée en grande partie par l'établissement de partenariats tant sur la scène locale qu'internationale.

M<sup>me</sup> Ross siège actuellement au conseil d'administration de la Société de développement économique de Sault Ste. Marie, de *Science Enterprise Algoma*, du Centre d'innovation de Sault Ste. Marie et de la Commission Shingwauk.

## **Bob Sutherland – Vice-président à la commercialisation à l'Institut ontarien de recherche sur le cancer (IORC)**

M. Robert M. Sutherland a été nommé vice-président à la commercialisation à l'Institut ontarien de recherche sur le cancer (IORC) en mars 2007. Il travaille actuellement à la mise au point du programme de commercialisation de l'IORC, veillant notamment à la gestion de la propriété intellectuelle, au repérage de projets à démarrer et à la participation de récepteurs et de groupes d'investisseurs sur le marché.

Avant sa nomination à l'IORC, il était président de *Varian Biosynergy Inc.* de 1996 à 2007, une filiale californienne de *Varian Medical Systems*, dans le secteur de la biotechnologie. Auparavant (de 1988 à 1996), il était vice-président directeur, responsable de la division des sciences de la vie chez *SRI International* (anciennement le *Stanford Research Institute*).

Au cours de sa carrière, M. Sutherland a exercé des fonctions de conseiller/vérificateur pour le compte d'un grand nombre d'organismes gouvernementaux de recherche, d'universités, de joueurs de l'industrie et de revues scientifiques, tant sur la scène nationale qu'internationale. Il est également membre de nombreuses associations professionnelles, dont notamment la *Radiation Research Society*, la *American Society for Therapeutic Radiology and Oncology* et la *American Association for Cancer Research*.

Entre autres distinctions, il s'est vu décerner le *Radiation Research Award* (1977) par la *Radiation Research Society*, le *National Cancer Institute MERIT Award* (1987), un doctorat ès sciences honoris causa (1985) par l'Université Acadia et le *Senior U.S. Scientist Award* par la Fondation Alexander von Humboldt (1983).

Titulaire d'un baccalauréat ès sciences (spécialisé) de l'Université Acadia et d'un doctorat en biophysique de la *University of Rochester*, M. Sutherland est également un scientifique très publié qui a de l'expérience dans le milieu universitaire, notamment à titre de directeur de recherches auprès d'étudiants des cycles supérieurs et de boursiers postdoctoraux. Il a occupé le poste de directeur associé du *Cancer Center for Experimental Therapeutics* à l'*University of Rochester* (de 1976 à 1988) et a été professeur membre de la faculté au département de biophysique de l'Université Western Ontario (de 1967 à 1976). Enfin, il compte une vingtaine d'années comme professeur-conseiller en oncologie radiologique à la *Stanford University*.